



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-351

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-19-006 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

75-2020-10-19-003 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)

Page 5

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-19-006

Arrêté directeur modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

**Arrête :**

**Article 1**


L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 susvisé est complété comme suit :

- « Madame Florence VEBER, directrice des relations internationales »

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 OCT. 2020

  
Martin HIRSCH

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-19-003

Arrêté portant délégation de signature

**Arrêté portant délégation de signature**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Anne RUBINSTEIN, directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires, d'hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et de pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RUBINSTEIN, délégation est donnée à Mme Julie DULCIRE, cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas CASTOLDI, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Séverine SAUNIER, directrice des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSI, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Joëlle CANTORI, directrice adjointe de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle CANTORI, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT, attachée d'administration hospitalière, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège et à Mme Sophie FILLION, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS Directeur adjoint de la Direction des ressources du Siège et à M. Frédéric LOROTTE, ingénieur hospitalier, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS et de M. Frédéric LOROTTE, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS et en son absence à M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoints des cadres hospitaliers, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène SERVANT, directrice du Département des patrimoines culturels de l'AP-HP, pour les actes relevant de son domaine d'attribution. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SERVANT, délégation est donnée à :

- Mme Marie BARTHELEMY, attachée d'administration hospitalière hors classe, responsable du service des archives de l'AP-HP, pour signer dans son domaine de compétence, les actes de fonctionnement courant, à l'exception de ceux qui relèvent du contrôle scientifique et technique de l'État des archives ;

- Mme Agnès VIROLE, attachée de conservation du patrimoine, responsable du musée de l'AP-HP, pour signer les actes de fonctionnement courant dans son domaine de compétence.

**Article 5 :**

L'arrêté directeur n° 2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général) est abrogé.

**Article 6 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

19 OCT. 2020



Martin HIRSCH